

Association

Statuts et Règlement Intérieur

Éléments fondamentaux de l'association, les **statuts** constituent le contrat passé entre les adhérent(e)s qui se retrouvent autour de valeurs communes.

Afin de vous aider à sa rédaction, **dans le cadre de la création d'un club ou d'une modification** de ceux-ci, vous retrouverez ici un modèle proposé par la FFF et mis à jour :

[MODELE DE STATUTS \(FFF\)](#)

Tout modification doit être effectuée à la préfecture dans un délai de **trois mois**.

Vous pouvez accéder à la procédure en ligne et à toute les informations nécessaires

via ce lien : [LA MODIFICATION DES STATUTS](#)

Autre document utile mais non obligatoire (sauf s'il est prévu par les statuts) :

le **Règlement Intérieur**.

Il est destiné à préciser les modalités pratiques de fonctionnement interne de l'association et nous vous invitons à le rédiger quelques temps après avoir créé l'association afin de bénéficier des premières expériences de fonctionnement.

Afin de vous accompagner dans la rédaction de ce règlement intérieur, vous retrouverez ici un modèle mis à jour : [MODELE DE REGLEMENT INTERIEUR](#)

A ne pas confondre avec le règlement intérieur qui régit les salarié(e)s, il peut intégrer des éléments susceptibles d'évoluer :

- Modalités de réunion et de vote
- Précisions des missions entre les membres du Comité Directeur, du Bureau, le cas échéant des salarié(e)s
- Organisation opérationnelle de la vie du club (montant de la cotisation, utilisation des locaux, matériels, règles de sécurité,...)

Plus simple et plus rapide à modifier que les statuts (pas besoin de déclaration en préfecture ni de publication) il a la même force que ceux-ci et s'impose aux adhérents.

Chaque structure ayant sa propre organisation il n'existe pas vraiment de modèle type.